

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DU  
MOUVEMENT COOPERATIF.-

Lcoo2/03/89 (0071)

Kigali, le

27 FEV. 1989

NOTE A MONSIEUR L'ORDONNATEUR-TRESORIER  
DU RWANDA  
KIGALI

Paiement par Comptable

N° ..... 0071 .... autorisé

Pour l'Ordonnateur - Trésorier  
du Rwanda

Le Directeur de l'Ordonnance

02 MARS 1989

Il y a lieu de payer à Monsieur BAZATSINDA Emmanuel, Agent S/Statut, la somme de VINGT-DEUX MILLE CINQ CENT FRANCS RWANDAIS (22.500 FRW). Cette somme représente les indemnités de mission à l'intérieur du pays, à raison de 1.250 F et 2.500 F par jour suivant les ordres de mission en annexe.

Nous disons : VINGT DEUX MILLE CINQ CENTS FRANCS (22.500 FRW).

Vu et approuvé par le

- Comptable de SP KANAZI

- Nom NKOLIKIYIRANTA

- Prénom Jean

- Code 0071

Pour approbation:

LE S/PREFET RE PREFECTURE KANAZI



Le Gestionnaire des Crédits au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif

MAMUNGU Jean-Bosco.-

MB

1/3/89

Vu pour vérification approbation  
et imposition à l'ordre de  
inscrit dans le portefeuille n° 09 du 16/2/1989  
Kigali, le 16/2/1989  
Le Gestionnaire des Crédits

VISA DE L'INSPECTION GENERALE	
DES FINANCES	
Kigali, le	27 FEV. 1989

Payé par le Caissier n°  
le 6/5/89 Roland

POUR ACQUIT  
Acquit

BAZATSINDA

MMF

REPUBLIQUE RWANDAISE  
PREFECTURE KIGALI  
S/PREFECTURE KANAZI

ORDRE DE MISSION

Monsieur BAZATSIKA.....Emmanuel.....(1)  
...Encadreur et préfectoral...KANAZI  
est autorisé d'aller à ...KIGALI...Riyencoop  
Pour Assister l'état...d'avancement de demande  
de crédits pour les coopératives ABATIBAYBUKE  
COOTRIGA et TORIMBERE  
Date de départ : le 12/9/1988...  
Durée de mission : 1 jour

Fait à : KANAZI le 12/9/1988

1850

LE S/PREFET DE S/PREFECTURE



Visa de l'autorité responsable  
où l'agent s'est rendu

Arrivé le ... 12/9/88

Départ le ... 12/9/88

(1) Nom et Prénom : MUKAMAZIA M. Gorette

(2) Qualification du fonctionnaire : chef du B.C.A.

(3) Motif du déplacement :

ORDRE DE MISSION

Monsieur MAZATSINA Emmanuel  
Fonction .. Secrétaire S/Prefectoral KANAZI  
est autorisé d'aller à : KIGALI - MISECOOP  
Pour Affaires de la coopérative KOPAKI et A.E.B.R. Kigali

Date de départ : le 16/9/1988.

Durée de mission : 1 jour.

Arrivé à : KANAZI le 16/9/88

LE S/PREFET DE S/PREFECTURE

R. KIGALI Richel

Visa de l'autorité responsable  
où l'agent s'est rendu

Arrivé à Kigali, le 16/9/88

Départ à Kigali, le 16/9/88



ORDRE DE MISSION

Monsieur BAZA TSINDA Emmanuel  
Fonction Enseignant S/Prefectoral KANAZI  
est autorisé d'aller à KIGALI  
Pour réunion trimestrielle des encadreurs de KIGALI (voir  
compte rendu de la rentrée 7/3/88)

Date de départ: le 7/10/1988.  
Durée de mission: 1 jour . . .

Fait à KANAZI le 7/10/88.

LE S/PREFET DE S/PREFECTURE

*Ruzagga Michel*



1250

Visa de l'autorité responsable  
ù l'agent s'est rendu

Arrivé à Kigali le 7/10/88

Départ à Kigali le 7/10/88



*Kulamwaho J.*

*Agent de l'Encadrement coop  
Kigali*

REPUBLIC RWANDAISE  
PREFECTURE KIGALI  
S/PREFECTURE KANAZI

ORDRE DE MISSION

Monsieur

BATAISINA.....Emmanuel (1)  
Enseignant...S/prefectoral...KANAZI (2)

est autorisé d'aller à .....KIGALI.....

Pour Réunions...des...responsables...de...la...jeunesse...cfr...lettre  
n° 51/15.OU/09du 3/10/88

Date de départ : le 14/10/1988

Durée de mission : 1 jour

Fait à : KANAZI le 14/10/1988

LE S/PREFET DE S/PREFECTURE

RV2 RUEGENX Michel  
PREFECTURE KIGALI  
BATAISINA

1950

Visa de l'autorité responsable  
où l'agent s'est rendu

Arrivé le 14/10/88.....

Départ le 14/10/88.....

(1) Nom et Prénom

(2) Qualification du fonctionnaire

(3) Motif du déplacement



RUEGENX J.

Agent Enseignant  
KANAZI

ORDRE DE MISSION

Monsieur BIZINTSINDA Emmanuel  
Fonction Encadreur S/P préfectoral KANAZI  
est autorisé d'aller à GASHORTA  
Pour session de formation avec les présidents et gérants des coopératives choisies pour la commercialisation des fruits agricoles

Date de départ: le 17/10/1988

Durée de mission: 2 jours

Fait à KANAZI le 17/10/1988

LE S/PREFET DE S/PREFECTURE

Rwenzora Michel

Bochorat

Bochorat

Visa de l'autorité responsable  
où l'agent s'est rendu

Arrivé à GASHORTA le 17/10/1988

Le chef à voler Elie

Départ à GASHORTA le 18/10/1988

Ntirizana

Wahale

Wahale

Wahale

Wahale

3750

ORDRE DE MISSION

Monsieur MATATSIKA Emmanuel  
Fonction Enseignant S/prefectoral KANAZI  
est autorisé d'aller à KIGALI - RERERA  
Pour Réunion avec INADES

Date de départ: le 19/10/1988

Durée de mission: 1 jour

Fait à KANAZI le 19/10/1988

LE S/PREFET DE S/PREFECTURE

*Rwanda GANT Michel*

*Bushayire*

*150*

Visa de l'autorité responsable  
où l'agent s'est rendu

Arrivé à Rwanda le 19/10/1988 INADES - FORMATION - RWANDA BP 656 KIGALI Henry

Départ à Rwanda le 19/10/1988 INADES - FORMATION - RWANDA BP 656 KIGALI Henry

*Icenzayire Joseph*  
*Directrice*  
*INADES - FORMATION - RWANDA*

ORDRE DE MISSION

Monsieur BATA TSINTA Emmanuel  
Fonction Secrétaire d'Etat préfectoral KANAZI  
est autorisé d'aller à GASTORI  
Pour Reunions du fonctionnement du mouvement  
coopératif cf lettre n° 794/au.09.01/4du  
12/09/88

Date de départ: le 21/10/1988  
Durée de mission: 1 jour

Fait à.. KANAZI le 21/10/1988

LE S/PREFET DE S/PREFECTURE

RNZOMBA Michel



1250

Visa de l'autorité responsable  
où l'agent s'est rendu

Arrivé à GASTORI le 21/10/88

Départ à GASTORI le 21/10/88

NTIVUNWA François  
Bourguet

ORDRE DE MISSION

Monsieur BIZIMATSINDA Emmanuel  
Fonction : Encadreur S/prefectoral KANAZI  
est autorisé d'aller à : GASHORA - BGM  
Pour session de formation des gérants sur le marketing.

Date de départ : le 28/11/1988

Durée de mission : 3 jours

Fait à : KANAZI le 28/11/1988.

LE S/PREFET DE S/PREFECTURE

Luz Banya PREFE richel

Visa de l'autorité responsable  
où l'agent s'est rendu

Arrivé à GASHORA le 28/11/88

Départ à GASHORA le 30/11/88



ORDRE DE MISSION

Monsieur BITANTA TSINHA Emmanuel  
Fonction Encadreur S/Prefectoral KANAZI  
est autorisé d'aller à KIGALI - Banque populaire  
Pour Suivre le dossier de demande de crédit avec les bénéficiaires  
TERIBÈRE - COMALGA - HENTIGAYANGA

Date de départ: .. le 27/10/1988  
Durée de mission: .. 1 jour ..

Fait à: KANAZI le 27/10/1988

Visa de l'autorité responsable  
duquel l'agent s'est rendu

Arrivé à KIGALI, le 27/10/88.

Départ à KIGALI, le 27/10/88.

LE S/PREFET DE S/PREFECTURE

RWANDA Michel



Emmanuel HATE GEKIRANA  
Chef de Bureau Gestion  
du Personnel au RISEVcool

ORDRE DE MISSION

Monsieur BAYAZI NDAYA Emmanuel  
Fonction Encadreur S/Pénétration KANAZI  
est autorisé d'aller à GASHORA  
Pour l'assemblée avec l'Assemblée générale de la coopérative  
de pêcheurs de KIRANGI (COOPETRI)

Date de départ: le 7/11/1988  
Durée de mission: 1 jour

Fait à: KANAZI le 7/11/1988

LE S/PREFET DE S/PREFECTURE

Visa de l'autorité responsable  
où l'agent s'est rendu

Arrivé à GASHORA le 7/11/1988

Départ à GASHORA le 7/11/1988

Ruzibana Michel



le secrétaire communal  
Nkwaya Tomman

1950

ORDRE DE MISSION

Monsieur BOZATIS/NDA : Emmanuel  
Fonction Encadreur S/Prefectoral KANAZI  
est autorisé d'aller à GASHORA - Muendo  
Pour Réunion avec l'Assemblée générale de la coopérative  
des pêcheurs de KILIMBI (COOPEKI)

Date de départ : le 15/11/1988  
Durée de mission : 15 jour

Fait à : KANAZI le 15/11/1988

LE S/PREFET DE S/PREFECTURE

Rwizigana Michel

Visa de l'autorité responsable  
où l'agent s'est rendu

Arrivé à GASHORA le 15/11/1988

Départ à GASHORA le 15/11/1988



1200